

Date de dépôt: 25 mars 2002

Messagerie

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition pour une régulation du trafic de transit entre Plan-les-Ouates et Onex, par le chemin du Pont-du-Centenaire, le chemin David-Broillet et le chemin Gustave-Rochette

Rapporteur: M. Christian Brunier

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports a examiné cette pétition lors de ses séances des 5 et 19 février 2001, sous la présidence de M. Jean Spielmann. M. Frédy Wittwer, directeur de l'Office des transports et de la circulation (OTC), a assisté à la première réunion. M^{me} Michèle Kuhn, juriste de l'OTC, et MM. Robert Cramer, conseiller d'Etat et président du DIAE, et Philippe Matthey, secrétaire général adjoint du DIAE, ont, quant à eux, assisté à la seconde séance. Les procès-verbaux ont été brillamment tenus par M^{me} Caroline Martinuzzi.

Audition des pétitionnaires

M^{me} Bernardo et MM. Starkenmann et Lottaz représentent les 247 pétitionnaires.

M. Starkenmann résume la problématique: le chemin qui transite entre la route de Chancy et la zone industrielle de Plan-les-Ouates pose problème. En effet, le développement de cette zone industrielle induit un trafic important.

Le chemin du Pont-du-Centenaire proposant un raccourci, beaucoup de véhicules l'empruntent chaque jour pour gagner du temps. M. Starkenmann rappelle que les 247 signatures de cette pétition ont été récoltées en deux semaines. Il ajoute que l'idée consiste à conserver un espace convivial vers le complexe des Cherpines en ralentissant le trafic. Il n'est, par contre, pas question de pénaliser les habitant-e-s qui ont besoin de leur voiture pour se rendre au travail. L'objectif n'est pas non plus d'interdire le passage pour les personnes se rendant au centre sportif ou au Poney-Club. Si le village est traité, une grande partie du problème sera déjà résolue.

M. Lottaz explique qu'il existe un quadrilatère des routes principales partagé par le chemin du Pont-du-Centenaire. Un fort transit de frontaliers peut être constaté et, du point de vue quantitatif, de nombreux véhicules y circulent quotidiennement. L'interdiction de tourner à gauche depuis Onex vers le Grand-Lancy n'est jamais respectée. Par conséquent, la sécurité n'est pas assurée. Cette pétition n'a rien d'égoïste. Elle a pour objectif de mettre en place des mesures dissuasives afin d'obtenir une meilleure qualité de vie et d'offrir la sécurité aux enfants.

M^{me} Bernardo explique être présente en tant que maman. L'un de ses enfants est scolarisé à Onex-Village et le chemin de l'école pose de gros problèmes. En effet, nombreux sont les endroits où le trottoir est inexistant et où il n'y a aucune bande jaune. Un projet de chemin piétonnier est envisagé avec la construction du centre de Bellecour. Ainsi, trouver une solution pour réduire le trafic permettrait de terminer en beauté ce projet de chemin piétonnier. Il est important de sécuriser les enfants et les promeneurs. Elle ajoute que, parfois, l'absence d'accident relève du miracle. M^{me} Bernardo donne l'exemple de Vernier qui possède une rue résidentielle où les piétons peuvent aller et venir sans danger.

Un commissaire demande quelle direction prennent les voitures qui se dirigent sur la route de Chancy depuis Plan-les-Ouates ? M. Starkenmann répond qu'il y a énormément de personnes qui tournent à gauche ou qui continuent tout droit. L'objectif serait d'aménager une sortie facilitée de la zone industrielle qui mènerait jusqu'à l'autoroute.

Un commissaire émet l'hypothèse d'un blocage du transit au niveau du croisement du chemin des Cherpines avec le pont du Centenaire. Si une telle mesure est possible, elle présente l'avantage de ne pas entraver le trafic communal.

Le président demande si le trafic est surtout présent aux heures de pointe. M. Starkenmann approuve. Pour les automobilistes, il s'agit de gagner du

temps. M^{me} Bernardo déclare qu'il est évident que la raison est le gain de temps. Cependant, ces routes ne sont pas adaptées pour un tel trafic.

M. Odier précise que la commune de Plan-les-Ouates, qui a peut-être répondu de manière abrupte, ne s'oppose pas à ce projet. Le chemin du Pont-du-Centenaire a un statut différent que la suite du tracé puisqu'il possède peu d'habitations. Plan-les-Ouates se souciait d'apporter une sécurité aux cyclistes et aux piétons en aménageant une piste cyclable allant de la route de Base vers le chemin des Cherpines. Il n'est, selon lui, pas possible d'éliminer totalement le transit du chemin du Pont-du-Centenaire et de la route du Grand-Lancy. Si les possibilités de circuler sur cet axe sont diminuées, les automobilistes se rendront ailleurs. Cela ne fait que déplacer le problème. Il rappelle que le chemin du Pont-du-Centenaire est un chemin communal d'importance primaire. M. Starkenmann est d'accord avec ces propos. L'objectif est de faire passer le gros trafic sur l'autoroute et les grands axes. Il est nécessaire de trouver une solution intelligente qui satisfasse tout le monde.

Position de l'Office des transports et de la circulation (OTC)

M. Wittwer indique que 2 500 véhicules traversent chaque jour le chemin du Pont-du-Centenaire, alors que 1 500 véhicules circulent sur le chemin David-Broillet.

Au vu des analyses effectuées, l'OTC propose de mettre à l'enquête publique l'interdiction de circuler aux automobiles et aux motos, à l'exception des riverains, sur les chemins David-Broillet et Charles-Borgeaud, jusqu'à son intersection avec le chemin Gustave-Rochette, à l'exemple du chemin de la Blanchette.

Position des partis et débats

Le Parti libéral rappelle que la commune d'Onex souhaitait une ouverture sur Plan-les-Ouates. Par conséquent, la proposition du département doit être conforme aux volontés des communes.

Pour le PDC, cette route n'est pas adaptée pour le transit. La zone industrielle va très prochainement s'élargir et la situation ne peut pas demeurer telle qu'elle est actuellement. Il indique que les automobilistes peuvent se rendre au centre sportif par la route de Base. Le PDC rappelle que la commune d'Onex avait déjà pris des dispositions pour la traversée du

village. Il est, par conséquent, important de prendre en considération ce qui a déjà été fait. Il propose de voter pour un renvoi au Conseil d'Etat.

Les socialistes soutiennent la pétition et font remarquer que l'OTC reconnaît l'existence de problèmes puisqu'il envisage des solutions sur plusieurs axes. Ainsi, le PS propose le renvoi au Conseil d'Etat afin que le gouvernement concrétise rapidement ces mesures indispensables.

L'Alliance de gauche rappelle que la commission ne possède pas la compétence permettant de prendre des mesures. Il est préférable de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Le représentant de l'UDC pense qu'il est important de protéger l'environnement. Genève ne possédant bientôt plus de campagnes. Il ne faut, par conséquent, pas endommager davantage l'environnement.

Les radicaux distinguent deux tronçons. Le tronçon entre le chemin du Pont-du-Centenaire et la route du Grand-Lancy pose, selon eux, moins de problèmes que la traversée du village d'Onex. Il approuve le renvoi au Conseil d'Etat, mais avec une demande supplémentaire: l'OTC devrait élargir sa réflexion et envisager également une solution pour le tronçon touchant le chemin des Verjus et le chemin de la Mère-Voie. L'axe dont il est question a une largeur de trois mètres et n'est, par conséquent, absolument pas adapté à la circulation de véhicules. Le président fait remarquer que le chemin qui monte sur Confignon n'est pas beaucoup plus large.

Les Verts considèrent qu'il est préférable de traiter uniquement l'objet de la pétition, car les propositions pourraient s'étendre indéfiniment. Ils approuvent le renvoi au Conseil d'Etat en soulignant que le chemin du Pont-du-Centenaire compte parmi les plus beaux chemins d'Onex. Il est ainsi primordial de le préserver.

Il paraît important que l'OTC mette en place les mesures préconisées en concertation avec les pétitionnaires, les riverains et les parents d'élèves.

Vote

Le président met aux voix le renvoi de la P 1375 au Conseil d'Etat. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit 12 voix pour (3 S, 2 AdG, 1 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC).

Pétition (1375)

pour une régulation du trafic de transit entre Plan-les-Ouates et Onex, par le chemin du Pont-du-Centenaire, le chemin David-Broillet et le chemin Gustave-Rochette

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant que:

- un trafic de transit de plus en plus important se développe entre Plan-les-Ouates et la route de Chancy à Onex, par les chemins du Pont-du-Centenaire, David-Broillet, Charles-Borgeaud et Gustave-Rochette;
- l'extension urbaine sur la zone agricole de la plaine de l'Aire et le développement de la zone industrielle de Plan-les-Ouates vont accroître le volume de la circulation sur ce secteur déjà critique;
- le chemin du Pont-du-Centenaire donne un accès à une zone de détente comprenant la Gavotte, le poney club de Plan-les-Ouates, le centre sportif des Cherpines. Ces équipements attirent une circulation d'enfants et d'adolescents en vélo ou autres engins à roulettes;
- ces chemins, bordés par une belle arborisation, sont d'anciennes voies de communication à caractère historique et patrimonial.

Les soussignés demandent donc :

- la mise en place de mesures dissuasives, sur le chemin du Pont-du-Centenaire, afin que cette route ne fasse plus office de voie de transit entre Plan-les-Ouates et Onex;
- d'accompagner ces mesures par des aménagements appropriés sur les chemins du Pont-du-Centenaire et David-Broillet (pas des lignes jaunes ou des limitations de vitesses non respectées!);

- de garantir une meilleure sécurité pour les enfants sur le chemin de l'école, pour les promeneurs et pour les adolescents qui se rendent aux équipements sportifs des Cherpines.

N. B. : 247 signatures

M. et M^{me} Starkenmann

1, chemin du Pont-du-Centenaire

1213 Onex